

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 851

29 avril 2011

### SOMMAIRE

Absalom S.A. ....	40842	Immopar .....	40847
Absalom S.A. ....	40842	JWL S.à r.l. ....	40803
Absalom S.A. ....	40842	NIAM IV Luxembourg S.à r.l. ....	40807
ADNEOM Luxembourg S.à r.l. ....	40842	Paradisa S.A. ....	40848
agri.capital Group S.A. ....	40817	Pyxis S.A. ....	40807
Amiral Holding .....	40841	REF Eastern European Opportunities Lu- xembourg S.à r.l. ....	40808
Antikarat s.à r.l. ....	40843	S.M.C. Europe .....	40814
Arbeit International S.A. ....	40845	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE .....	40815
ATIM France Property Holdings S.à r.l. ..	40845	Tall International S.A. ....	40846
Axapem S.à r.l. ....	40806	Taste and Travel s.à r.l. ....	40815
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. .....	40818	Tomipal S.A. ....	40802
Camiran S.A. ....	40846	Trustlux S.A. ....	40815
Camping Um Gritt S.à r.l. ....	40843	Union Capital Holding S.A. ....	40803
Candle LuxCo S.à r.l. ....	40802	Update consulting S.A. ....	40803
Cardinvest .....	40847	Utu Luxembourg 2 S.à r.l. ....	40815
CECOP S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	40847	Valora Luxembourg S.à r.l. ....	40816
Clerbaut Automobiles S.à r.l. ....	40847	Value Portfolio .....	40816
Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l. ....	40846	Vickin S.A. ....	40805
Crown Westfalen Investments S.à r.l. ....	40846	Vistra IP Rights S.à r.l. ....	40805
David Roberts S.à r.l. ....	40808	Wincon S.A. ....	40816
Diversified Dynamic Strategies .....	40806	Yoshi Productions S.à r.l. ....	40817

**Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.601.325,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.475.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 mars 2011 entre Candle L.P. Limited et Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2005 Fund UK No.2 Limited Partnership, Candover 2005 Fund UK No.3 Limited Partnership, Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership, Candover 2005 Fund US No.3 Limited Partnership, Candover 2005 Fund US No.4 Limited Partnership, Candover Investments PLC, Candover (Trustees) Limited pour the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, Candover (Trustees) Limited pour the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme et Candover (Trustees) Limited, les 181.020 parts sociales de catégories A, B, C, D et E de la Société, détenues par ses associés seulement, sont réparties comme suit:

- Candle L.P., ayant son siège social au 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP014248, détient:

36.204 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

36.204 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

36.204 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

36.204 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

36.204 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

- Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund UK No.2 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund UK No.3 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund US No.2 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund US No.3 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover 2005 Fund US No.4 Limited Partnership ne détient plus de parts de la Société;

- Candover Investments PLC ne détient plus de parts de la Société;

- Candover (Trustees) Limited pour the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan ne détient plus de parts de la Société;

- Candover (Trustees) Limited pour the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme ne détient plus de parts de la Société; et

- Candover (Trustees) Limited ne détient plus de parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Candle Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant de l'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011038856/41.

(110042767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Tomipal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011038697/11.

(110042639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Update consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 février 2011*

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société G.T. Experts comptables S.à.r.l, RCS B 121917 (anciennement Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l) avec effet immédiat.

En remplacement, l'assemblée générale nomme, Monsieur Pascal AUDRY né le 29 juillet 1958 à Asnieres (France) et demeurant à 2bis, rue de la Côte, F-57160 Lessy, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011038699/14.

(110043016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Union Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.242.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2010*

- M. Michaël NEÜNDLINGER a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

- M. Pierre G. CHARLOT, administrateur de sociétés, né à Tournai (Belgique), le 31 mai 1973, demeurant à CH-1207 Genève (Suisse), 7, ruelle du couchant, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNION CAPITAL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011038700/17.

(110043280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**JWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 158.688.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian NKANA FOULEFACK, expert en supply-chain et qualité, né à Yaoundé (Cameroun), le 22 mai 1974, demeurant à L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital,

2.- Madame Charlotte EYIKE, médecin, épouse de Monsieur Christian NKANA FOULEFACK, née à Yaoundé (Cameroun), le 6 août 1972, demeurant à L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital,

représentée par Monsieur Christian NKANA FOULEFACK, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 janvier 2011,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion de projet dans le domaine industriel, scientifique et technologique, ainsi que dans le domaine de la santé et de manière générale, toutes prestations de services dans ces domaines.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "JWL S.à r.l." société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille onze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Christian NKANA FOULEFACK, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
2 - Madame Charlotte EYIKE, prénommée, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

### Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian NKANA FOULEFACK, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Nkana Foulefack, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2011. Relation: LAC / 2011 / 5110. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019618/98.

(110023882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

#### **Vistra IP Rights S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

#### EXTRAIT

En date du 15 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna Dirkje Martina van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 3 mars 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038703/13.

(110042661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

#### **Vickin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.135.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

*Extrait rectificatif n° L 100159544*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038707/35.

(110042974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.072.

*Extrait des décisions prises par les associés de la Société en date du 10 mars 2011*

Monsieur Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Göppingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Brian Anthony McMahon, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038780/16.

(110042025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 132.416.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung der Diversified Dynamic Strategies vom 9. März 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 9. März 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für *Diversified Dynamic Strategies*

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011038788/27.

(110042415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 15 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Robert Quinn, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Anders Lundqvist, Gérant A,

M. Johan Bergman, Gérant A,

M. Andreas Demmel, Gérant B,

M. Robert Quinn, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038818/21.

(110042343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Pyxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.177.

*Réunion du conseil d'administration du 3 mars 2011*

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire en son sein Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, né 6 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant au 36 Domaine Op Hals L-3376 LEUDELANGE, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué.

SOCOMET S.A.

2, Rue ASTRID

L-1143 LUXEMBOURG

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011038821/20.

(110042226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.506.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 15 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 15 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. John William Renouf,

M. Pierre Robert Unternahrer,

M. Andreas Demmel,

Mme. Marie-Sibylle Wolf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038822/21.

(110042336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**David Roberts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.619.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven

On the eleventh day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. David ROBERTS, company director, born in Greenock, United Kingdom, on September 29, 1956, residing in SL5 9HD, Ascot, United Kingdom, Friary road,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "David Roberts S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.



**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the borders of the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may not be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means unless (i) the manager dialling into the meeting is physically located in Luxembourg; and (ii) all persons participating at such meeting can hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of April to the thirty first of March of the following year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on March 31, 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred. (12,500) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an indefinite period.

Mr. Georges SCHEUER, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 5, 1967, residing professionally at L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an indefinite period.

Mr. Arnaud DELVIGNE, company director, born in Bastogne (Belgium), on November 3, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an indefinite period.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze.

Le onze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur David ROBERTS, administrateur de sociétés, né à Greenock, Grande Bretagne, le 29 septembre 1956, demeurant à SL5 9HD, Ascot, Grande Bretagne, Friary road,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "David Roberts S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux. Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent pas se tenir par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, sauf (i) si le gérant convoquant par téléphone la réunion se trouve physiquement au Luxembourg et (ii) toutes les personnes participant à cette réunion permettant peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier avril au trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2011.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1,000.-.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Monsieur Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 3 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2011. Relation GRE/2011/452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011018250/337.

(110021906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

### **S.M.C. Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.641.

#### *Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenu au siège en date du 10 février 2011*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs acceptent:

- La nomination de M. JALLON Philippe demeurant à 14, Rue de la Clairière F-57500 SAINT-AVOLD en tant que nouvel administrateur-délégué pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de S.M.C. EUROPE S.A.  
M. BOUYIDOU Sam / M. JALLON Philippe  
*Administrateur délégué / Administrateur délégué*  
Référence de publication: 2011038823/19.  
(110042452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011*

*Troisième résolution: EXERCICE 2010*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Marcel Leyers en tant qu'administrateur de BIL-Lease. Elle procède à l'élection définitive comme administrateur de M. Tom Lessel, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, route d'Esch, qui a été coopté par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 19 novembre 2010.

Signatures

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2011038824/14.  
(110042115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Trustlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 54.001.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 10 mars 2011, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Sixième résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale Annuelle décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 et renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.  
*Pour la société TRUSTLUX S.A.*  
BANQUE BPP S.A.  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011038828/18.  
(110042133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Taste and Travel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 134.468.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038693/10.  
(110043063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.408.475,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 127.994.

—  
Utu Luxembourg 1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B127.987, étant l'associé unique de la société Utu Luxembourg 2 S.à r.l. a transféré son siège social de du 23, Avenue Monterey L-2086 Luxembourg au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en date du 22 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 10<sup>er</sup> Mars 2011.

Pour UTU Luxembourg 2 S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011038829/14.

(110042018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

—  
EXTRAIT

Madame Nicole Mrotzek, demeurant au 40, Brunnenstrasse, D-54338 Schweich (Allemagne) a été nommée avec effet au 9 février 2011 pour une durée indéterminée en tant que directeur général délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011038830/15.

(110042160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Value Portfolio, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.415.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung der Value Portfolio vom 9. März 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 PricewaterhouseCoopers S.à rl, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. März 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Value Portfolio

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011038831/25.

(110042404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Wincon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.170.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 mars 2011*

Le Conseil d'Administration de la société a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en son remplacement en qualité d'Administrateur de catégorie A, avec effet au 14 février 2011, M. Robert Quinn, employé privé, né le 8 mai 1977 in Stockton on Tees, (England), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.



M. Robert Quinn terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2015.

Le conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Mr Andreas Demmel, Administrateur de Catégorie A;
- Mr Robert Quinn, Administrateur de Catégorie A;
- Mr John Patrick Burke, Administrateur de Catégorie B;
- Mr Liam James Dowd, Administrateur de Catégorie B.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038832/22.

(110042023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Yoshi Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg B 155.368.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bourscheid en date du 15 février 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Pascal TILMANT démissionne en tant que gérant de la société.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Bernard BERTRAND, né à Charleroi le 1<sup>er</sup> septembre 1971 et demeurant groussgaass 9 à L9140 Bourscheid.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.

Bourscheid, le 15 février 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011038833/15.

(110042549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**agri.capital Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

—  
Suite aux résolutions du conseil de surveillance en date du 3 mars 2011 de la société agri.capital Group S.A., les décisions suivantes ont été prises:

1. Révocation du membre de catégorie A du directoire à partir du 4 mars 2011:

Martin Löffler, ayant pour adresse professionnelle au An der Burg 1,40883 Ratingen-Hösel, Allemagne.

2. Nomination du membre de catégorie A du directoire à partir du 4 mars 2011 jusqu'au 4 mars 2014:

Jochen Petersen, ayant pour adresse professionnelle au Neuenkamper Weg 21b, 42799 Leichlingen, Allemagne.

3. Démission du membre du conseil de surveillance à partir du 3 mars 2011:

Douglas Anderson, ayant pour adresse professionnelle au 190 Silvermine Avenue, 06850 Norwalk, USA.

4. Nomination du membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires à partir du 3 mars 2011:

Patrick Frey, demeurant au c/o Xantener Str. 118, 50735 Köln, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

agri.capital Group S.A.

Fabrice Mas

*Membre de catégorie B du directoire*

Référence de publication: 2011038834/22.

(110042776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.153.112,73.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30<sup>th</sup> June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1443 dated 27<sup>th</sup> July 2009. The articles of the Company have been amended for the last time on 17<sup>th</sup> September 2010 by deed of notary Martine Schaeffer, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Thomas Lefebvre, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two hundred four million three hundred eighty-two thousand two hundred thirty-four (204,382,234) shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows (all items to be passed as a sole resolution):

(A) Creation of further Preferred Categories of shares within the existing classes of shares, namely Category A-PCI, Category B-PCI, Category C-PCI, Category D-PCI, Category E-PCI, Category F-PCI, Category G-PCI, Category H-PCI, Category I-PCI and Category J-PCI, and determination of the rights attaching thereto (and the shares issued therein) as set forth in the amended and restated articles of incorporation under item (C) below;

(B) Increase of the issued share capital of the Company by one hundred and nine thousand two hundred ninety Euro thirty nine Euro cents (EUR 109,290.39) to two million one hundred fifty three thousand one hundred twelve Euro and seventy three Euro cents (EUR 2,153,112.73) and issue of ten million nine hundred and twenty nine thousand and thirty nine (10,929,039) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to Forte Co-Invest II, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited P.O Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar under number 43384 against the cash contribution of twelve million five hundred thirty three thousand one hundred and forty two Euro and sixty-nine Euro cents (EUR 12,533,142.69) to the Company, allocation of an amount of one hundred and nine thousand two hundred ninety Euro and thirty nine Euro cents (EUR 109,290.39) of the contribution to the share capital account and the remainder to the freely distributable share premium:

Class	Category	Number of shares
A	A-O .....	212,115
B	B-O .....	212,115
C	C-O .....	212,115
D	D-O .....	212,114
E	E-O .....	212,114
F	F-O .....	212,114
G	G-O .....	212,114
H	H-O .....	212,114
I	I-O .....	212,114
J	J-O .....	212,114
/	Total Ordinary .....	2,121,143
A	A-PCI .....	880,790
B	B-PCI .....	880,790
C	C-PCI .....	880,790

D	D-PCI	880,790
E	E-PCI	880,790
F	F-PCI	880,790
G	G-PCI	880,789
H	H-PCI	880,789
I	I-PCI	880,789
J	J-PCI	880,789
/	Total Preferred	8,807,896

(C) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above and to make such further amendments as set forth therein (substantially in the form attached to the proxies);

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

*Sole resolution*

The meeting resolved to create further Preferred Categories of shares within the existing classes of shares, namely Category A-PCI, Category B-PCI, Category C-PCI, Category D-PCI, Category E-PCI, Category FPCI, Category G-PCI, Category H-PCI, Category I-PCI and Category JPCI, and to determine the rights attaching thereto (and the shares issued therein) as set forth in the amended and restated articles of incorporation under item (C) of the agenda.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred and nine thousand two hundred ninety Euro thirty nine Euro cents (EUR 109,290.39) to two million one hundred fifty three thousand one hundred twelve Euro and seventy three Euro cents (EUR 2,153,112.73) and issue ten million nine hundred and twenty nine thousand and thirty nine (10,929,039) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to Forte Co-Invest II, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited P.O Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar under number 43384 against the cash contribution of twelve million five hundred thirty three thousand one hundred and forty two Euro and sixty-nine Euro cents (EUR12,533,142.69) to the Company.

Thereupon Forte Co-Invest II, L.P., prenamed, here represented by Me Toinon Hoss, prenamed, by virtue of a proxy given, subscribed to and fully paid each of such newly issued shares and the meeting resolved to issue such shares.

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of one hundred and nine thousand two hundred ninety Euro and thirty nine Euro cents (EUR 109,290.39) to the share capital account of the Company and the remainder to the freely distributable share premium.

The aforesaid proxy after having been signed *in varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set forth below:

**Art. 1. Denomination, Form.** There exists among the holders of shares, a company in the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of "BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the

ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private placement of bonds, convertible bonds and debentures.

3.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million one hundred fifty three thousand one hundred twelve Euro and seventy three Euro cents (EUR2,153,112.73) represented by two hundred and fifteen million three hundred and eleven thousand two hundred and seventy three (215,311,273) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Ordinary Category and three Preferred Categories as set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty three (21,531,123) Class A Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty five (4,529,945) Category A-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety (7,898,990) Category A-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category A-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category A-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty four (21,531,124) Class B Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty five (4,529,945) Category B-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category B-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category B-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category B-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty four (21,531,124) Class C Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty five (4,529,945) Category C-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category C-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred, ninetyeight (8,221,398) Category C-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category C-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty five (21,531,125) Class D Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty five (4,529,945) Category D-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category D-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-nine (8,221,399) Category D-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category D-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty eight (21,531,128) Class E Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty six (4,529,946) Category E-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category E-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category E-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category E-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty eight (21,531,128) Class F Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty six (4,529,946) Category F-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category F-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category F-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and ninety (880,790) Category F-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred twenty nine (21,531,129) Class G Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty eight (4,529,948) Category G-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category G-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category G-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and eighty nine (880,789) Category G-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred thirty (21,531,130) Class H Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty nine (4,529,949) Category H-O Shares, seven million eight hundred ninety eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category H-PB Shares, eight million two

hundred twenty-one thousand and four hundred (8,221,400) Category H-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and eighty nine (880,789) Category H-PCI Shares;

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred thirty one (21,531,131) Class I Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty fifty (4,529,950) Category I-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category I-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category I-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and eighty nine (880,789) Category I-PCI Shares; and

- twenty one million five hundred thirty one thousand one hundred thirty one (21,531,131) Class J Shares divided into four million five hundred twenty nine thousand nine hundred forty fifty (4,529,950) Category J-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category J-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category J-PK Shares and eight hundred eighty thousand seven hundred and eighty nine (880,789) Category J-PCI Shares.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of Share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders of Shares of the Categories composing such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the relevant General Meeting of Shareholders), in such proportion as determined pursuant to Article 7 and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Category held by them and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes shall be the Available Amount of the relevant Class(es) at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Any available share premium shall be distributable in accordance with the provisions hereof.

#### **Art. 6. Economic Rights: Ordinary Shares - Preferred Shares.**

6.1 Ordinary Shares: The Ordinary Shares shall have such economic rights as determined pursuant to Article 7, pro rata within the relevant Category(ies).

6.2 Preferred Shares: The Preferred Shares shall have such economic rights as set forth below and pursuant to Article 7:

6.2.1 The Preferred B Shares shall carry an annual cumulative preferential right equal to the Preferred B Rate applied (pro tempore) to the Preferred B Fixed Amount, the Preferred K Shares shall carry an annual cumulative preferential right equal to the Preferred K Rate applied (pro tempore) to the Preferred K Fixed Amount and the Preferred CI Shares shall carry an annual cumulative preferential right equal to the Preferred CI Rate applied (pro tempore) to the Preferred Ci Fixed Amount.

6.2.2 The Preferred B Right of the Preferred B Categories, the Preferred K Right of the Preferred K Categories, and the Preferred CI Right of the Preferred CI Categories respectively, arises from day to day (subject to the below) from the respective relevant Return Start Date and shall be calculated on the basis of a year of 365 (or 366, as the case may be) days. The Preferred Right of the Preferred B Categories, the Preferred K Categories and the Preferred CI Categories, respectively, will compound on their relevant Compound Date.

6.2.3 The Preferred Rights shall accumulate but shall for the avoidance of doubt not be due until the relevant declaration, repurchase and cancellation or Liquidation (and in such case only up to the relevant amount determined in accordance with Article 7).

6.2.4 The Preferred Holders' respective Preferred Categories within a Class rank pari passu.

#### **Art. 7. Investment Return - Waterfall.**

7.1 On any Investment Return, the following provisions shall be applied:

7.1.1 until an amount equal to 1.0 x Ordinary Money Multiple of the Ordinary Shares (the "Trigger") has been distributed to the Ordinary Shares (including in prior Investment Returns), all Shares in issue in the different Categories are treated equally such that any Investment Return is made proportionately to the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares pro rata to the number of Shares held (subject to article 7.2); then

7.1.2 if in the relevant Investment Return there was no distribution under article 7.1.1, all Shares in issue shall receive the Minimum Entitlement; then

7.1.3 if the Trigger has been satisfied, all accrued and unpaid Preferred Right on each Preferred Holder's Preferred Categories, to the Preferred Holders of such Preferred Categories pro rata among them (based on the respective accrued unpaid Preferred Rights and Preferred Fixed Amounts); then

7.1.4 the Preferred Fixed Amount of each Preferred Holder's Preferred Categories (less what has been paid to such I Holder's Preferred Categories under articles 7.1.1 and 7.1.2) to the Preferred Holders of such Preferred Categories pro rata amongst them (based on the respective Preferred Fixed Amounts); then

7.1.5 any remaining amount after the allocations pursuant to articles 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 have been paid is distributed proportionately to the holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held (subject to article 7.2).

7.2 The Overall Ordinary Categories Right attaching to Ordinary Shares apply globally to all Ordinary Shares and Ordinary Categories but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Ordinary Category of the Class which is repurchased and cancelled at that time. Any amounts received for the repurchase and cancellation of such Ordinary Category will be deducted from the Overall Ordinary Categories Right.

The Overall Preferred B Categories Right attaching to the Preferred B Shares applies globally to all Preferred B Shares and Preferred B Categories but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Preferred B Category of the Class which is repurchased and cancelled at that time. Any amounts received for the repurchase and cancellation of such Preferred B Category will be deducted from the Overall Preferred B Categories Right.

The Overall Preferred K Categories Right attaching to the Preferred K Shares applies globally to all Preferred K Shares and Preferred K Categories but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Preferred K Category of the Class which is repurchased and cancelled at that time. Any amounts received for the repurchase and cancellation of such Preferred K Category will be deducted from the Overall Preferred K Categories Right.

The Overall Preferred CI Categories Right attaching to the Preferred CI Shares applies globally to all Preferred CI Shares and Preferred CI Categories but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Preferred CI Category of the Class which is repurchased and cancelled at that time. Any amounts received for the repurchase and cancellation of such Preferred CI Category will be deducted from the Overall Preferred CI Categories Right.

7.3 For the Preferred Shares, the aggregate amount distributable on account of all Preferred Shares under articles 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 is referred to as the "Preferred Return". For avoidance of doubt, the Preferred Shares do not entitle the holders thereof to receive on account of such Preferred Shares, whether by way of distribution or otherwise, more than the Preferred Return.

#### **Art. 8. Shares, Register of shareholders.**

8.1 Each Share carries one (1) vote. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

8.2 The Shares shall have such rights and obligations as set forth in these Articles for the Class and Category to which the relevant Share belongs.

8.3 A register of shareholders is kept at the registered office of the Company.

#### **Art. 9. Transfers of Shares.**

9.1 Transfers of Shares are subject to the requirements set forth by Company Law, the present Articles and any Arrangement (if any).

9.2 The Shares and any Transfer thereof shall be subject to the provisions, if any, as to any first refusal rights, drag along or tag along rights as may be set forth in an Arrangement (if any).

9.3 Any Transfer made in accordance with the Company Law, the present Articles and any Arrangement shall be inscribed in the register of shareholders. Any attempted Transfer in violation of the Company Law, the present Articles or any Arrangement shall be null and void and shall not be recognised by the Company.

#### **Art. 10. Management of the Company, Board of Managers.**

10.1 The Company is managed by the Board of Managers consisting of up to five (5) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter and in any Arrangement (if any). The members of the Board of Managers may but need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions hereafter (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such General Meeting. The General Meeting shall classify the Managers into class I-K Managers (the "Class I-K Managers" or the "Class I-K Board Members") and class I-B Managers (the "Class I-B Managers" or the "Class I-B Board Members") in accordance with the candidates proposals by the I Holders pursuant to article 10.3, such classification to be recorded in the relevant minutes or written resolution.

1.1 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

10.3 Subject to article 10.3.2, the Board of Managers shall always be composed in accordance with the following provisions:

10.3.1 Each I Holder shall have the right to nominate candidates for appointment to the Board of a number of Managers that is proportionate to its holding of Shares relative to the other I Holder (to the extent reasonably practicable based on the size of the Board), provided that:

10.3.1.1 (x) so long as an I Holder (as the case may be, alone or together with its Affiliates), holds at least 10% of the I Holders Shares, it shall be entitled to designate candidates for appointment to the Board of at least one (1) Manager, or (y) if the amount of Invested Capital of the I Holders exceeds €500 million, then, so long as an I Holder (as the case may be, alone or together with its Affiliates), holds at least 5% of the I Holders Shares, it shall be entitled to designate for appointment at least one (1) Manager, but failing either of (x) or (y), such I Holder shall not have the right to designate any candidates for appointment of any member of the Board; and

10.3.1.2 so long as an I Holder is the Majority Investor it shall be entitled to designate candidates for the appointment of the majority of the Managers.

10.3.2 Each I Holder, respectively, may waive (in part or in full), for such period of time as the relevant I Holder may determine, its right to propose candidates for Board elections as provided for herein, provided that any such waiver must be notified to the Company in writing. If an I Holder does not provide for a list of candidates as provided for above within 15 Business Days after having been requested to do so by the Company, such I Holder shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In case of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members. The relevant I Holder may decide to terminate such (express or deemed) waiver by notifying the Company thereof in writing. The Company shall within 20 Business Days of receipt of such notice proceed to convening a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

#### **Art. 11. Board Proceedings.**

11.1 The Board of Managers may elect a chairman. The chairman shall not have a casting vote.

11.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only (i) if at least a majority of the Managers in office is present or represented at a meeting and (ii) if such majority includes at least one Manager appointed from candidates designated by each I Holder (for as long as the relevant I Holder has the right to nominate candidates for the appointment of one or more Managers). In the event a Board meeting is not so quorated, the Board meeting shall be reconvened at a date not less than forty eight (48) hours and no more than seven (7) days after the date of the original meeting. The reconvened Board meeting shall be duly quorated if a majority of Managers in office is present or represented.

11.3 Meetings of the Board of Managers may be called by any Manager with at least forty eight (48) hours prior notice (including an agenda with reasonable details) given personally, by telephone, by fax, by electronic mail or by any other means of communication previously consented to by the relevant Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The convening notice may be waived by the relevant Manager.

11.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Managers taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions and such resolutions when approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

11.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

11.6 Subject to any Arrangement (if any), decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

11.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the relevant meeting, or by such Manager or Managers as may be resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

#### **Art. 12. Board Powers, Binding Signature.**

1.2 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company (subject as the case

may be to the provisions of any Arrangement, if any). All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting (and subject as the case may be the provisions of any Arrangement, if any) shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

1.3 The Company will be bound (a) in all circumstances by (i) the joint signatures of any Class I-K Manager together with any Class I-B Manager (including on different counterparts) and/or (ii) by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by a Class I-K Manager together with a Class I-B Manager (including on different counterparts), and (b) but only as to purely administrative matters, the signature of any Class I-K Manager.

#### **Art. 13. Liability Board of Managers, Indemnification.**

13.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

13.2 Subject to the exceptions and limitations provided herein, every Person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved (as a party or otherwise) by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

13.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

13.3.1 against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

13.3.2 with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

13.3.3 in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction, by the Board of Managers or as the case may be the General Meeting.

13.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a Person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a Person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers, directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

13.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 14. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 15. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.**

15.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any General Meeting through a special proxy.

15.2 Subject to any more restrictive provisions set forth in any Arrangement (if any), decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Company Law. Resolutions may be passed in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company (or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.3 Meetings shall be called by the Board of Managers or at the initiative of shareholders representing more than 50% of the issued share capital, by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.



15.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided under Article 15.2, on the date set out therein. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

**Art. 16. Distributions.**

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions set forth in Article 7 upon decision of a General Meeting.

16.2 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders and be distributed in accordance with the provisions of Article 7 on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or the Articles.

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 7 upon decision of a General Meeting. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 17. Accounting Year, Financial Statements.**

17.1 The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2009.

17.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

17.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders, be subject to the supervision of a statutory auditor elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

**Art. 18. Information Shareholders.** The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law and as the case may be, any Arrangement.

**Art. 19. Liquidation.**

19.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting will specify their powers pursuant to articles 144 et seq. of the Company Law and their remunerations.

19.2 On a liquidation of the Company all debts, charges and liquidation expenses shall be settled or duly provisioned for and the Surplus be determined. Any Surplus shall be allocated to the Shareholders in accordance with Article 7.

**Art. 20. Definitions.**

Affiliate	Means, with respect to any Person, another Person Controlled directly or indirectly by such first Person, Controlling directly or indirectly such first Person or directly or indirectly under the same Control as such first Person, and "Affiliated" shall have a meaning correlative to the foregoing; for the purpose of this Agreement, the term "Affiliate" and its correlative terms, when used in respect of any I Holder, shall not be construed to include any Group Company (and vice versa) unless otherwise expressly stated or the context otherwise requires.
Arrangement	Means any Shareholder or like agreement as may from time to time exists between any Shareholders of the Company (which must in such case always include the I Holders) and to which the Company is a party or which has been notified to the Company (if any).
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation (statuts) of the Company as amended from time to time.
Available Amount	Means (i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, and (ii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s)

pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Bertelsmann Holders	Means Bertelsmann Investments Luxembourg S.à.r.l. so long as it holds any Shares and, subject to and in accordance with any Arrangement, any of its Affiliates so long as it holds any Shares.
Board or Board of Managers	Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company and "Board Member" shall be construed accordingly.
Cancellation Value per Share per Category	Means the amount determined by the Board in accordance with Article 6 and Article 7 for each Share of each Category within the Class to be repurchased and cancelled, each Category of Shares and the Shares issued and outstanding therein having such rights as determined pursuant to Article 6 and Article 7.
Category	Means a category of Shares of the Company and being either a Preferred Category or an Ordinary Category.
CI Holder	Means Forte Co-Invest II, L.P. (registered at the Cayman Registrar under number 43384) for as long as it holds any Shares (and subject to and in accordance with any Arrangement (if any) any permitted transferee of its Shares for as long as such transferee holds Shares.
Class	Means a class of Shares of the Company divided into one Ordinary Category, one Preferred B Category, one Preferred K Category and one Preferred CI Category as set forth in article 5.1.
Company Law	Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies.
Compound B Date	Means with respect to the B Preferred Right (i) for the Preferred B Fixed Amount I, 30 <sup>th</sup> September of each year after the Return Start B Date I, and (ii) for the Preferred B Fixed Amount II, 30 <sup>th</sup> July of each year after the Return Start B Date II
Compound CI Date	Means with respect to the CI Preferred Right for the Preferred CI Fixed Amount 5 <sup>th</sup> October of each year after the Return Start CI Date
Compound Date	Means the (relevant) Compound B Date, the (relevant) Compound K Date and the (relevant) Compound CI Date, respectively.
Compound K Date	Means with respect to the K Preferred Right (i) for the Preferred K Fixed Amount I, 30 <sup>th</sup> September of each year after the Return Start K Date I, and (ii) for the Preferred K Fixed Amount II, 26 <sup>th</sup> April of each year after the Return Start K Date II
Control	Means with respect to a Person (other than an individual) (i) direct or indirect ownership of 50% or more of the voting securities of such Person, (ii) the right or power to appoint, or cause the appointment of, 50% or more of the members of the board of directors (or similar governing body) of such Person, or (iii) the right or power to manage, or direct the management of, the assets of such Person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of these Articles (unless otherwise expressly stated), an investment fund managed or advised exclusively by a Person and/or its Affiliates shall also be deemed to be Controlled by such Person and/or such Affiliates (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).
General Meeting or General Meeting of Shareholders	Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be permitted under Company Law, written resolution in lieu of a meeting).
Group	Means the Company and its direct and indirect subsidiaries, at any time and from time to time, and each of them shall be referred to as a "Group Company".

I Holders	Means the KKR Holders and the Bertelsmann Holders and any other holder of Shares that has acceded to any Arrangement (if any) as an "Investor" thereunder.
I Holders Shares	Means the Shares held by the I Holders (and, for avoidance of doubt, does not include any Shares held by any management participation company or by any member of management of the Company's group, directly or indirectly)
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.
Interim Accounts	Means the interim (including, as the case may be, pro forma) accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Invested Capital	Means, at any given time, the euro amount of paid-in cash equity and cash-funded shareholder loans of the Company (if any) (whether in respect of the issuance of Shares or contribution to the Company's capital reserves or premium account), but excluding any contribution to the Company's capital reserves or premium account in respect of a payment of a claim as excluded by agreement between the I Holders.
Investment Return	Means any declaration of dividends or other distribution, share capital or premium reduction, repurchase and cancellation of a Class of Shares, or distribution of Surplus upon Liquidation.
KKR Holders	Means KKR Forte (Cayman), L.P. so long as it holds any Shares and, subject to and in accordance with any Arrangement (if any), any of its Affiliates so long as it holds any Shares.
Liquidation	Means the dissolution and liquidation of the Company.
Majority Investor	means an I Holder that, alone or together with its Affiliates, holds a majority of the I Holders Shares
Manager	Means a member of the Board of Managers of the Company
Minimum Entitlement	Means an amount equal to 1% of the nominal value per Share
Ordinary Category	Means an ordinary category of Shares within a Class of Shares of the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles for Ordinary Categories.
Ordinary Investments	Means the aggregate amount of investments in Ordinary Shares (on an original cost basis), including (i) the amount of the initial investments in Ordinary Shares by the I Holders (being EUR18,446,283.6) and (ii) the amount all other investments in Ordinary Shares (on an original cost basis) from time to time by any Person.
Ordinary Money Multiple	Means, at any time of determination, the Ordinary Return as at such time divided by the Ordinary Investments as at such time.
Ordinary Return	Means the aggregate of all cash Investment Returns received by holders of Ordinary Shares on account of Ordinary Shares.
Ordinary Shares	Means the Shares of the Ordinary Categories of Shares.
Overall Ordinary Categories Right	Means all rights of the Ordinary Categories resulting from the application of the provisions of Article 7
Overall Preferred B Categories Right	Means all rights of the Preferred B Categories resulting from the application of the provisions of Article 6 and Article 7.
Overall Preferred CI Categories Right	Means all rights of the Preferred CI Categories resulting from the application of the provisions of Article 6 and Article 7.
Overall Preferred K Categories Right	Means all rights of the Preferred K Categories resulting from the application of the provisions of Article 6 and Article 7.
Person	Means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.
Preferred B Categories	Means the Preferred Categories A-PB, B-PB, C-PB, D-PB, E-PB, F-PB, G-PB, H-PB, I-PB, and J-PB (to the extent outstanding).
Preferred B Fixed Amount	Means (i) for the period from (and including) 30 <sup>th</sup> September 2009 to (but excluding) 30 <sup>th</sup> July 2010, thirty nine million four thousand eight hundred sixteen Euro and forty Eurocents (€ 39,004,816.40) and (ii) from (and including) 30 <sup>th</sup> July 2010, seventy-seven million four hundred thirty six thousand one hundred eighty-nine Euro and twenty Eurocents (€77,436,189.20)
Preferred B Fixed Amount I	Means thirty nine million four thousand eight hundred and sixteen Euro and forty Euro Cents (€ 39,004,816.40).

Preferred B Fixed Amount II	Means thirty eight million four hundred thirty one thousand three hundred seventy-two Euro and eighty Eurocents (€38,431,372.80)
Preferred B Rate	Means 10% p.a.
Preferred B Right	Means the preferred right accruing on the Preferred B Categories (and the Shares therein) by application of the Preferred B Rate on the Preferred B Fixed Amount from the Return Start B Date pursuant to Article 7.
Preferred B Shares	Means the Shares of the Preferred B Categories.
Preferred Category	Means a preferred category of Shares within a Class of Shares of the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles for the relevant Preferred Categories (being either Preferred B Categories or Preferred K Categories or Preferred CI Categories).
Preferred Fixed Amount	Means the Preferred B Fixed Amount, the Preferred K Fixed Amount and the Preferred CI Fixed Amount, respectively.
Preferred Holders	Means the I Holders and the CI Holder.
Preferred K Categories	Means the Preferred Categories A-PK, B-PK, C-PK, D-PK, E-PK, F-PK, G-PK, H-PK, I-PK and J-PK (to the extent outstanding).
Preferred K Fixed Amount	Means (i) for the period from (and including) 30 <sup>th</sup> September 2009 to (but excluding) 26 <sup>th</sup> April 2010, forty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 40,581,400) and (ii) from (and including) 26 <sup>th</sup> April 2010 eighty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€80,581,400.-)
Preferred K Fixed Amount I	Means forty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 40,581,400)
Preferred K Fixed Amount II	Means forty million Euro (€40,000,000)
Preferred K Rate	Means 10% p.a.
Preferred K Right	Means the preferred right accruing on the Preferred K Categories (and the Shares therein) by application of the Preferred K Rate on the Preferred K Fixed Amount from the Return Start K Date pursuant to Article 7.
Preferred K Shares	Means the Shares of the Preferred K Categories.
Preferred CI Categories	Means the Preferred Categories A-PCI, BPCI, C-PCI, D-PCI, E-PCI, F-PCI, G-PC, HPCI, I-PCI and J-PCI (to the extent outstanding).
Preferred CI Fixed Amount	Means nine million one hundred sixty nine thousand nine hundred thirty six Euro and seventy seven Euro cents (€9,169,936.77)
Preferred CI Rate	Means 10% p.a.
Preferred CI Right	Means the preferred right accruing on the Preferred CI Categories (and the Shares therein) by application of the Preferred CI Rate on the Preferred CI Fixed Amount from the Return Start CI Date pursuant to Article 7.
Preferred CI Shares	Means the Shares of the Preferred CI Categories.
Preferred Right	Means the Preferred B Right, the Preferred K Right and the Preferred CI Right.
Preferred Shares	Means the Preferred K Shares, the Preferred B Shares and the Preferred CI Shares.
Return Start K Date	Means the Return Start K Date I and/or the Return Start K Date II
Return Start B Date I	Means 30 <sup>th</sup> September 2009
Return Start B Date II	Means 30 <sup>th</sup> July 2010
Return Start Date	Means the (relevant) Return Start B Date and the (relevant) Return Start K Date, respectively.
Return Start K Date	Means the Return Start K Date I and/or the Return Start K Date II
Return Start K Date I	Means 30 <sup>th</sup> September 2009
Return Start K Date II	Means 26 <sup>th</sup> April 2010
Return Start CI Date	Means 5 <sup>th</sup> October 2010
Security and Securities	Means capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, shareholder loans, beneficial interests, warrants, options, notes, bonds, debentures, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and other securities, equity interests, ownership interests and similar obligations of every kind and nature of any Person, including any right of conversion into, or exchange for, any of the foregoing.
Shareholder(s)	Means any holder(s) of Share(s).

Shares	Means the shares (parts sociales) of the Company divided into such Classes (and Categories) as set forth in the Articles and with such rights and obligations set forth for the relevant Class and Category.
Subsidiaries	Means any direct or indirect subsidiary of the Company.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	shall have the meaning set forth in article 5.5 (being the amount determined by the General Meeting of Shareholders as the total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares within the limits of the Available Amount).
Transfer	Means a transfer, sale, assignment, pledge, encumbrance, hypothecation, charge or other disposition by a Person of a legal or beneficial interest in another Person, including by distribution of Securities owned by a Person to its legal or beneficial owners, pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting or by operation of law, and "Transferee" shall have a meaning correlative to the foregoing.

**Art. 21. Sole Shareholder.** If and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company Law; in this case, articles 200-1 and 2002, among others, of the same Law are applicable.

**Art. 22. Applicable Law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 5,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, constituée suivant acte reçu du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1443 du 27 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 septembre 2010 suivant acte reçu du notaire Martine Schaeffer, prénommée, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Me Thomas Lefebvre, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les deux cent quatre millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-quatre (204.382.234) parts sociales de différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous les points devant être pris par une résolution unique):

(A) Création de Catégories Préférentielles supplémentaires de parts sociales au sein des classes de parts sociales existantes, à savoir la Catégorie A-PCI, la Catégorie B-PCI, la Catégorie C-PCI, la Catégorie D-PCI, la Catégorie E-PCI, la Catégorie F-PCI, la Catégorie G-PCI, la Catégorie H-PCI, la Catégorie I-PCI et la Catégorie J-PCI, et détermination des droits y relatifs (et des parts sociales émises par le présent acte) tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus au point (C) ci-dessous;

(B) Augmentation du capital social émis de la Société de cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes d'euros (EUR109.290,39) à deux millions cent cinquante-trois mille cent douze euros et soixante-treize centimes d'euros (EUR 2.153.112,73) et émission de dix millions neuf cent vingt-neuf mille trente-neuf (10.929.039) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories telles que décrites ci-dessous à Forte Co-Invest II, L.P., une exempted limited partnership organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar sous le numéro 43384 en contrepartie de l'apport en numéraire de douze millions cinq cent trente-trois mille cent quarante-deux euros et soixante-neuf centimes d'euros (EUR 12.533.142,69) à la Société, allocation d'un montant de cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes d'euros (EUR 109.290,39) au compte de capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable:

Classe	Catégorie	Nombre de parts Sociales
A	A-O .....	212.115
B	B-O .....	212.115
C	C-O .....	212.115
D	D-O .....	212.114
E	E-O .....	212.114
F	F-O .....	212.114
G	G-O .....	212.114
H	H-O .....	212.114
I	I-O .....	212.114
J	J-O .....	212.114
/	Total Ordinaires .....	2.121.143
A	A-PCI .....	880.790
B	B-PCI .....	880.790
C	C-PCI .....	880.790
D	D-PCI .....	880.790
E	E-PCI .....	880.790
F	F-PCI .....	880.790
G	G-PCI .....	880.789
H	H-PCI .....	880.789
I	I-PCI .....	880.789
J	J-PCI .....	880.789
/	Total Préférentielles .....	8.807.896

(C) Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à prendre en compte les changements ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires tels que décrites dans le présent acte (substantiellement sous la forme annexée aux procurations);

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé de créer des Catégories Préférentielles supplémentaires de parts sociales au sein des classes de parts sociales existantes, à savoir la Catégorie A-PCI, la Catégorie B-PCI, la Catégorie C-PCI, la Catégorie D-PCI, la Catégorie E-PCI, la Catégorie F-PCI, la Catégorie G-PCI, la Catégorie H-PCI, la Catégorie I-PCI, et la Catégorie J-PCI, et de déterminer les droits y relatifs (et des parts sociales émises par le présent acte) tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus au point (C) de l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes d'euros (EUR 109.290,39) à deux millions cent cinquante-trois mille cent douze euros et soixante-treize centimes d'euros (EUR 2.153.112,73) et d'émettre dix millions neuf cent vingt-neuf mille trente-neuf (10.929.039) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories telles que décrites ci-dessous à Forte Co-Invest II, L.P., une exempted limited partnership ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, organisée sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar sous le numéro 43384 en contrepartie de l'apport en

numéraire de douze millions cinq cent trente-trois mille cent quarante-deux euros et soixante-neuf centimes d'euros (EUR 12.533.142,69) à la Société.

En conséquence, Forte Co-Invest II, L.P., prédésignée, ici représentée par Me Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée, a souscrit et entièrement libéré chacune de ces parts sociales nouvellement émises et l'assemblée a décidé d'émettre de telles parts sociales.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montré au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter un montant de cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes d'euros (EUR 109.290,39) au compte du capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société tels que spécifiés ci-dessous:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les détenteurs de parts sociales une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.» (la "Société").

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

2.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité ou entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, et la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de toute manière (dans), le développement, les licences, sous-licences de, tout brevet ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, obligations convertibles ou de certificats de créance.

3.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement et verticalement), prendre toute mesure de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent cinquante-trois mille cent douze euros et soixante-treize centimes d'euro (€ 2.153.112,73) représenté par deux cent quinze millions trois cent onze mille deux cent soixante-treize (215.311.273) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales étant divisée en une Catégorie Ordinaire et trois Catégories Préférentielles, tel que décrit ci-après) d'une valeur nominale d'un centime d'euros (€ 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts, comme suit:

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-trois (21.531.123) Parts Sociales de Classe A divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-cinq (4.529.945) Parts Sociales de Catégorie A-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.898.990) Parts Sociales de Catégorie A-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie A-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie A-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-quatre (21.531.124) Parts Sociales de Classe B divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-cinq (4,529,945) Parts Sociales de Catégorie B-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie B-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie B-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie B-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-quatre (21.531.124) Parts Sociales de Classe C divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-cinq (4,529,945) Parts Sociales de Catégorie C-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie C-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie C-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie C-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-cinq (21.531.125) Parts Sociales de Classe D divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-cinq (4,529,945) Parts Sociales de Catégorie D-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie D-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-neuf (8.221.399) Parts Sociales de Catégorie D-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie D-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-huit (21.531.128) Parts Sociales de Classe E divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-six (4,529,946) Parts Sociales de Catégorie E-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie E-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie E-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie E-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-huit (21.531.128) Parts Sociales de Classe F divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-six (4,529,946) Parts Sociales de Catégorie F-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie F-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie F-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix (880.790) Parts Sociales de Catégorie F-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent vingt-neuf (21.531.129) Parts Sociales de Classe G divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-huit (4,529,948) Parts Sociales de Catégorie G-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie G-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie G-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-neuf (880.789) Parts Sociales de Catégorie G-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent trente (21.531.130) Parts Sociales de Classe H divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quarante-neuf (4,529,949) Parts Sociales de Catégorie H-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie H-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie H-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-neuf (880.789) Parts Sociales de Catégorie H-PCI;

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent trente et un (21.531.131) Parts Sociales de Classe I divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante (4,529,950) Parts Sociales de Catégorie I-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie I-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie I-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-neuf (880.789) Parts Sociales de Catégorie I-PCI; ET

- vingt et un millions cinq cent trente et un mille cent trente et un (21.531.131) Parts Sociales de Classe J divisées en quatre millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante (4,529,950) Parts Sociales de Catégorie J-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie J-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie J-PK et huit cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-neuf (880.789) Parts Sociales de Catégorie J-PCI;

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, cette Classe de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de Parts Sociales des Catégories composant cette Classe au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés concernée), dans les proportions déterminées en vertu de l'Article 7 et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation correspond au montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes correspond au Montant Disponible de la (des) Classe(s) concernée(s) au moment de l'annulation de la (des)



Classe(s) concernées à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'en ait décidé autrement, et ce de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible.

5.6 Toute prime d'émission disponible est distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Droits Economiques: Parts Sociales Ordinaires - Parts Sociales Préférentielles.**

6.1 Parts Sociales Ordinaires: Les Parts Sociales Ordinaires auront les droits économiques tels que déterminés à l'Article 7, au prorata dans la(les) Catégorie(s) concernée(s).

6.2 Parts Sociales Préférentielles: Les Parts Sociales Préférentielles auront les droits économiques tels que déterminés ci-dessous ainsi qu'à l'Article 7:

6.2.1 Les Parts Sociales B Préférentielles ont un droit préférentiel annuel cumulatif égal au Taux B Préférentiel applicable (pro tempore) au Montant B Fixe Préférentiel, les Parts Sociales K Préférentielles ont un droit préférentiel annuel cumulatif égal au Taux K Préférentiel applicable (pro tempore) au Montant K Fixe Préférentiel et les Parts Sociales CI Préférentielles ont un droit préférentiel annuel cumulatif égal au Taux CI Préférentiel applicable (pro tempore) au Montant CI Fixe Préférentiel.

6.2.2 Le Droit B Préférentiel des Catégories B Préférentielles, respectivement, le Droit K Préférentiel des Catégories K Préférentielles et le Droit CI Préférentiel des Catégories CI Préférentielles, s'accroît quotidiennement (sous réserve de ce qui suit) à compter de la Date de Commencement du Revenu concerné respectif et est calculé sur la base d'une année de 365 (ou 366, le cas échéant) jours. Le Droit Préférentiel des Catégories B Préférentielles, respectivement, des Catégories K Préférentielles et des Catégories CI Préférentielles, s'accumulera le Jour d'Accumulation concerné.

6.2.3 Les Droits Préférentiels s'accumuleront mais, afin d'éviter tout doute, ne seront pas dus avant la déclaration, le rachat et l'annulation ou la Liquidation concerné (et dans ce cas, uniquement dans les limites du montant concerné déterminé en vertu de l'Article 7).

6.2.4 Les Catégories Préférentielles respectives des Détenteurs Préférentiels à l'intérieur d'une Classe ont le même rang.

#### **Art. 7. Retour sur Investissement - Waterfall.**

7.1 Les dispositions suivantes s'appliquent à chaque Retour sur Investissement:

7.1.1 jusqu'à ce qu'un montant égal à 1,0x Multiple d'Argent Ordinaire des Parts Sociales Ordinaires (le "Déclencheur") aura été distribué aux Parts Sociales Ordinaires (y compris dans des Retours sur Investissement antérieurs), toutes les Parts Sociales émises dans les différentes Catégories sont traitées de façon égale de sorte que tout Retour sur Investissement est fait proportionnellement à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent (sous réserve de l'article 7.2); ensuite

7.1.2 si dans un Retour sur Investissement concerné, il n'y avait aucune Distribution en vertu de l'article 7.1.1, toutes les Parts Sociales émises recevront le Droit Minimum; ensuite

7.1.3 si le Déclencheur a été atteint, tous les Droits Préférentiels accrus mais non payés sur chacune des Catégories Préférentielles des Détenteurs Préférentiels, aux Détenteurs Préférentiels de ces Catégories Préférentielles proportionnellement entre eux (sur base des Droits Préférentiels et Montants Fixes Préférentiels respectifs accrus mais non payés); ensuite

7.1.4 le Montant Fixe Préférentiel de chacune des Catégories Préférentielles des Détenteurs Préférentiels (moins ce qui a été payé à ces Catégories Préférentielles des Détenteurs Préférentiels en vertu des articles 7.1.1 et 7.1.2) aux Détenteurs Préférentiels de ces Catégories Préférentielles, proportionnellement entre eux (sur base des Montants Fixes Préférentiels respectifs): ensuite

7.1.5 tout solde après allocations faites en vertu des articles 7.1.1, 7.1.2,

7.1.3 et 7.1.4 est distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent (sous réserve de l'article 7.2).

7.2 Le Droit Total des Catégories Ordinaires attaché aux Parts Sociales Ordinaires s'applique globalement à toutes les Parts Sociales Ordinaires et Catégories Ordinaires mais, dans le cas d'un Retour sur Investissement fait par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, il s'appliquera à la Catégorie Ordinaire concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment-là. Tous montants perçus pour le rachat et l'annulation d'une telle Catégorie de Parts Sociales seront déduits du Droit Total des Catégories Ordinaires. Le Droit Total des Catégories B Préférentielles attaché aux Parts Sociales B Préférentielles s'applique globalement à toutes les Parts Sociales B Préférentielles et Catégories B Préférentielles mais, dans le cas d'un Retour sur Investissement fait par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, il s'appliquera à la Catégorie B Préférentielle concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment-là. Tous montants perçus pour le rachat et l'annulation d'une telle Catégorie de Parts Sociales seront déduits du Droit Total des Catégories B Préférentielles. Le Droit Total des Catégories K Préférentielles attaché aux Parts Sociales K Préférentielles s'applique globalement à toutes les Parts Sociales K Préférentielles et Catégories K Préférentielles mais, dans le cas d'un Retour sur Investissement fait par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, il s'appliquera à la Catégorie K Préférentielle concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment-là. Tous montants perçus

pour le rachat et l'annulation d'une telle Catégorie de Parts Sociales seront déduits du Droit Total des Catégories K Préférentielle.

Le Droit Total des Catégories CI Préférentielles attaché aux Parts Sociales Préférentielles CI s'applique globalement à toutes les Parts Sociales Préférentielles CI et Catégories CI Préférentielles mais, à la suite d'un Retour sur Investissement par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, il peut se rattacher à la Catégorie CI Préférentielle concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment. Tous montants reçus pour le rachat et l'annulation de cette Catégorie CI Préférentielles seront déduits du Droit Total des Catégories CI Préférentielles.

7.3 Pour les Parts Sociales Préférentielles, le montant distribuable total attribuable à toutes les Parts Sociales Préférentielles en vertu des articles 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 est désigné le "Revenu Préférentiel". Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales Préférentielles ne donnent pas droit à leurs détenteurs de recevoir en relation avec ces Parts Sociales Préférentielles, que ce soit par voie de distribution ou autrement, plus que le Revenu Préférentiel.

#### **Art. 8. Parts sociales, Registre des associés.**

8.1 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

8.2 Les Parts Sociales auront les mêmes droits et obligations tels que déterminés dans les présents Statuts pour la Classe et la Catégorie auxquelles les Parts Sociales appartiennent.

8.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

#### **Art. 9. Transfert de Parts Sociales.**

9.1 Les transferts de Parts Sociales sont soumis aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, les présents Statuts et tout Arrangement (le cas échéant).

9.2 Les Parts Sociales et tout Transfert de ces Parts Sociales sont soumis aux dispositions, le cas échéant, en ce qui concerne tous droits de premier refus, de droits de sortie conjointe ou droits de cession conjointe telles qu'elles peuvent être déterminées dans un Arrangement (le cas échéant).

9.3 Tout Transfert effectué conformément à la Loi sur les Sociétés, les présents Statuts et tout Arrangement sera inscrit dans le registre des associés. Toute tentative de Transfert en violation de la Loi sur les Sociétés, les présents Statuts ou tout Arrangement, sera nulle et non avenue et ne sera pas reconnue par la Société.

#### **Art. 10. Gérance de la Société, Conseil de Gérance.**

10.1 La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé d'un maximum de cinq (5) membres nommés en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout Arrangement (le cas échéant). Les membres du Conseil de Gérance n'ont pas besoin d'être associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions suivantes (à l'exception de la période entre une ou plusieurs démissions et nominations subséquents) dûment inscrit dans le procès-verbal de ladite Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale classe les Gérants dans le Gérant classe I-K (les "Gérants Classe I-K" ou les "Membres du Conseil Classe I-K") et les Gérants classe I-B (les "Gérants Classe I-B" ou les "Membres du Conseil Classe I-B") conformément aux propositions des candidats par le Détenteurs I au titre de l'article 10.3, une telle classification devant être inscrite dans le procès-verbal ou dans la résolution écrite.

1.4 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués du bureau par une décision de l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment et tout Gérant peut être remplacé à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple.

10.3 Sous réserve de l'article 10.3.2, le Conseil de Gérance sera toujours composé conformément aux dispositions suivantes:

10.3.1 Chaque Détenteur I aura droit de désigner des candidats pour nomination au Conseil de Gérance pour un nombre de Gérants étant proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient par rapport à l'autre Détenteur I (dans la mesure raisonnablement praticable en fonction de la taille du Conseil), à condition que:

10.3.1.1 (x) aussi longtemps qu'un Détenteur I (le cas échéant, seul ou avec ses Filiales), détient au moins 10% des Parts sociales des Détenteurs I, il pourra désigner comme candidats au moins un (1) Gérant, ou (y) si le montant du Capital Investi des Détenteurs I dépasse 500€ millions, alors, aussi longtemps qu'un Détenteur I (le cas échéant, seul ou avec ses Filiales) détient au moins 5% des Parts Sociales des Détenteurs I, il pourra désigner comme candidat au moins un (1) Gérant, mais à défaut de (x) ou de (y), ce Détenteur I n'aura pas le droit de désigner des candidats pour la fonction des Membres du Conseil; et

10.3.1.2 Aussi longtemps qu'un Détenteur I est l'Investisseur Majoritaire il pourra désigner des candidats pour une majorité de Gérants.

10.3.2 Chaque Détenteur I, respectivement, peut renoncer (en tout ou en partie), et ce pour une durée que le Détenteur I concerné déterminera, à son droit de proposer des candidats tel que prévu dans les présents Statuts, à condition qu'une telle renonciation soit notifiée à la Société par écrit. Si un Détenteur I ne fournit pas de liste de candidats tel que

prévu ci-avant dans les 15 Jours Ouvrables après en avoir reçu la demande par la Société, ce Détenteur I sera considéré comme ayant renoncé à son droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (qu'elle soit écrite ou censée) l'Assemblée Générale des Associés peut déterminer le nombre des Membres du Conseil en conséquence ou choisir librement ces Membres du Conseil. Le Détenteur I concerné peut décider de mettre fin à cette renonciation (écrite ou censée) en le notifiant par écrit à la Société. La Société devra, dans les 20 Jours Ouvrables à compter de la réception de cette notification, convoquer une Assemblée Générale des Associés en vue de nommer les Membres du Conseil, tel qu'approprié.

#### **Art. 11. Procédures au sein du Conseil.**

11.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président. Le président n'a pas de vote prépondérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement (i) si au moins une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés lors d'une réunion et (ii) si cette majorité inclut au moins un Gérant nommé à partir des candidats désignés par chaque Détenteur I (pour aussi longtemps que le Détenteur I concerné ait le droit de désigner un ou plusieurs Gérants). Dans le cas où une réunion du Conseil ne réunit pas le quorum, la réunion du Conseil sera reconvoquée à une date supérieure ou égale à quarante-huit (48) heures et inférieure ou égale à sept (7) jours à compter de la date de la première réunion. La réunion du Conseil reconvoquée réunit valablement le quorum si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

11.3 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout Gérant avec un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures (comprenant un ordre du jour faisant figurer des détails raisonnables) donné en personne, par téléphone, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication préalablement admis par le Gérant concerné. Un avis séparé n'est pas requis pour des réunions individuelles tenues aux dates et lieux inscrits dans un ordre du jour préalablement adopté par décision du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné peut renoncer à l'avis de convocation.

11.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux Gérants prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux, la participation à une réunion par ces moyens équivalant à une participation en personne à cette réunion. Le Conseil de Gérance peut, en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites passées à l'unanimité et ces résolutions, lorsqu'elles sont approuvées et signées par tous les Gérants, auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, qu'elles soient formulées par écrit, transmises par courrier, courrier expresse, courrier électronique ou télécopie.

11.5 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, télécopie ou email un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

11.6 Sous réserve de tout Arrangement (le cas échéant), les décisions du Conseil de Gérance seront prises suite au vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

11.7 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion concernée ou par le Gérant ou les Gérants tel que décidé à la réunion du Conseil concernée ou une réunion subséquente.

#### **Art. 12. Pouvoirs de Signature, Signatures Engageantes.**

12.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous actes de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société (sous réserve, le cas échéant, des dispositions de tout Arrangement, le cas échéant). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale (sous réserve, le cas échéant, des dispositions de tout Arrangement, le cas échéant) seront de la compétence du Conseil de Gérance. A l'égard des tiers, le Conseil a les pouvoirs le plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts de l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

12.2 La Société sera engagée (a) en toutes circonstances par (i) les signatures jointes de tout Gérant Classe I-K avec tout Gérant Classe I-B (incluant sur différents documents) et/ou (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou par un Gérant Classe I-K avec un Gérant Classe I-B (incluant sur différentes versions), et (b) mais seulement pour ce qui concerne des affaires purement administratives, la signature de tout Gérant Classe I-K.

#### **Art. 13. Responsabilité des Gérants, Indemnisation.**

13.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

13.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute Personne qui est, ou qui a été Gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société

pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée (en tant que partie ou autrement) en raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

13.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir:

13.3.1 en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

13.3.2 pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

13.3.3 dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente, par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale.

13.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute Personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle Personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

13.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 14. Conflits.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt dans, ou sont dirigeant, associé, fondé de pouvoirs, agent, conseiller ou employé de cette autre société ou entreprise. Un Gérant ou un fondé de pouvoirs qui agit en tant que dirigeant, fondé de pouvoirs, employé ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation d'affaires, ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer, voter ou agir sur les matières pour lesquelles ce contrat ou cette relation d'affaires a été conclu.

#### **Art. 15. Assemblées des Associés, Résolutions des Associés.**

15.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut valablement se faire représenter à toute Assemblée Générale par un mandataire spécial.

15.2 Sous réserve de dispositions plus restrictives prévues dans un Arrangement (le cas échéant), les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la Loi sur les Sociétés. Les résolutions peuvent être prises par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées tenues, y compris (dans la mesure permise par la loi) lors d'assemblées tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux Associés prenant part à cette assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Une Assemblée Générale des Associés de la Société régulièrement constituée (ou toute résolution valablement prise par écrit (le cas échéant)) représente l'entière des Associés de la Société.

15.3 Les assemblées sont convoquées par le Conseil de Gérance ou à l'initiative des associés représentant plus de 50% du capital social émis, par des avis de convocation adressés par lettre recommandée aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis de convocation.

15.4 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions est envoyé aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions deviennent effectives au moment de l'approbation de la majorité prévue à l'Article 15.2, à la date prévue dans ledit article. Des résolutions écrites à l'unanimité peuvent être passées à tout moment sans préavis.

#### **Art. 16. Distributions.**

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 7 sur décision de l'Assemblée Générale.

16.2 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés et distribués conformément aux dispositions de l'Article 7 sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des Statuts.

16.3 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés conformément aux dispositions de l'Article 7 par une décision de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

#### **Art. 17. Année Sociale, Etats financiers.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

17.2 Chaque année le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

17.3 Les opérations de la Société sont, si la Société compte plus de 25 associés, soumises à la supervision d'un commissaire aux comptes élu par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif. Si les seuils fixés par la loi en relation avec la désignation du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises.

**Art. 18. Informations aux Associés.** Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société. Les Associés peuvent en outre recevoir les informations prévues par la loi et, le cas échéant, tout Arrangement.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs en vertu des articles 144 et seq. de la Loi sur les Sociétés ainsi que leurs rémunérations.

19.2 Au moment de la liquidation de la Société, toutes les dettes, frais et dépenses liées à la liquidation devront être réglées, dûment mises en provision et le Surplus devra être déterminé. Tout Surplus sera alloué aux Associés conformément à l'Article 7.

#### **Art. 20. Définitions.**

Affilié	Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne Contrôlée directement ou indirectement par cette première Personne, Contrôlant directement ou indirectement cette première Personne, ou directement ou indirectement sous le Contrôle commun de cette première Personne, et "Affilié" aura la même signification que ce qui précède; pour les besoins de ce Contrat, le terme "Affilié" et les termes s'y rapportant, lorsqu'ils sont utilisés en relation avec un Détenteur I, ne seront pas interprétés de façon à inclure une Société du Groupe (et vice versa), sauf si le contexte le prévoit autrement.
Arrangement	Signifie tout pacte d'Associés ou contrat similaire qui peut de temps à autre exister entre tout Associé de la Société (qui doivent dans ce cas toujours inclure les Détenteurs I) et auquel la Société est partie ou qui a été notifié à la Société (le cas échéant).
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que: $MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à ou aux Classe(s) de Parts Sociales à être annulées P = pertes (y compris les pertes reportées)

	RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.
Détenteurs Bertelsmann	Signifie Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l. pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales et, sous réserve et conformément à tout Arrangement, un de ses Affiliés pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales.
Conseil ou Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société et "Membre du Conseil" sera interprété de façon analogue.
Valeur d'Annulation par Part Sociale par Catégorie	Signifie le montant déterminé par le Conseil en vertu des articles 6 et 7 pour chaque Part Sociale de chaque Catégorie dans une Classe devant être rachetée et annulée, chaque Catégorie de Parts Sociales et les Parts Sociales émises et en circulation ayant les droits déterminés aux articles 6 et 7.
Catégorie	Signifie une catégorie de Parts Sociales de la Société et étant soit une Catégorie Préférentielle soit une Catégorie Ordinaire.
Détenteur CI	Signifie Forte Co-Invest LP (enregistrée auprès du Cayman Registrar sous le numéro 43384) pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales (et sous réserve de, et conformément à tout Arrangement (le cas échéant), tout cessionnaire autorisé de ses Parts Sociales pour aussi longtemps que ce cessionnaire détient des Parts Sociales).
Classe	Signifie une classe de Parts Sociales de la Société divisée en une Catégorie Ordinaire, une Catégorie Préférentielle B, une Catégorie Préférentielle K et une Catégorie Préférentielle CI, tel que prévu à l'article 5.1.
Loi sur les Sociétés	Signifie la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
Jour d'Accumulation B	Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel B (i) pour le Montant Fixe B Préférentiel I, le 30 septembre de chaque année après la Return Start B Date I, et (ii) pour le Montant Fixe B Préférentiel II, le 30 juillet de chaque année après la Return Start B Date II.
Jour d'Accumulation CI	Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel CI pour le Montant Fixe CI Préférentiel, 5 octobre de chaque année après la Return Start CI Date.
Jour d'Accumulation	Signifie le Jour d'Accumulation B (pertinent), le Jour d'Accumulation K (pertinent) et le Jour d'Accumulation CI (pertinent).
Jour d'Accumulation K	Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel K (i) pour le Montant Fixe K Préférentiel I, le 30 septembre de chaque année après la Return Start K Date I, et (ii) pour le Montant Fixe K Préférentiel II, le 26 avril de chaque année après la Return Start K Date II.
Contrôle	Signifie, en relation avec une Personne (autre qu'un individu) (i) la détention directe ou indirecte de 50 % ou plus des droits de vote de cette Personne, (ii) le droit ou le pouvoir de nommer, ou de faire en sorte que ce soient nommés 50 % ou plus de membres du conseil de gérance (ou organe dirigeant similaire) de cette Personne, ou (iii) le droit ou le pouvoir de gérer, ou diriger la gestion des avoirs de cette Personne, et, afin d'éviter tout doute, un "général partner" est considéré Contrôler une "limited partnership" et, pour les seuls besoins des présents Statuts (sauf indication expresse contraire), un fond d'investissement géré ou conseillé exclusivement par une Personne et/ou ses Affiliés est également considéré être Contrôlé par cette Personne et/ou ses Affiliés (et les termes "Contrôlant" et "Contrôlé" auront une signification similaire à ce qui précède).
Assemblée Générale ou Assemblée Générale des Associés	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, lorsque la Loi sur les Sociétés le permet, une résolution écrite en lieu et place d'une assemblée).
Groupe	Signifie la Société et ses filiales directes et indirectes, à tout moment et de temps à autre, chacune d'elles étant désignée une "Société du Groupe".
Détenteurs I	Signifie les Détenteurs KKR et les Détenteurs Bertelsmann et tout autre détenteur de Parts Sociales qui a adhéré à tout Arrangement (le cas échéant) en qualité d'"Investisseur" en vertu dudit Arrangement.
Parts Sociales des Détenteurs I	Signifie les Parts Sociales détenues par les Détenteurs I (et, afin d'éviter tout doute, elles ne comprennent pas les Parts Sociales détenues par toute société de participation du management (management participation company) ou par un membre de la gérance du groupe de la Société, directement ou indirectement).
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) de Parts Sociales concernée(s)

Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires (y compris, le cas échéant, pro forma) de la Société à la date des Comptes Intérimaires concernée.
Capital Investi	Signifie, pour un jour donné, le montant en Euro d'apports en numéraires et de prêts de la part d'associés de la Société payés en espèces (le cas échéant) (que ce soit en relation avec l'émission de Parts Sociales ou l'apport aux réserves de la Société ou au compte de prime), mais excluant tout apport aux réserves de la Société ou compte prime en relation avec le paiement d'une créance tel qu'exclu suite à un accord entre les Détenteurs I.
Retour sur Investissement	Signifie une déclaration de dividendes ou autre distribution, réduction du capital social ou de la prime, le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales ou la distribution de Surplus en cas de Liquidation.
Détenteurs KKR	Signifie KKR Forte (Cayman) L.P. pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales et, sous réserve et conformément à tout Arrangement (le cas échéant), un de ses Affiliés pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales.
Liquidation	Signifie la dissolution et la liquidation de la Société.
Investisseur Majoritaire	Signifie un Détenteur I qui, seul ou avec ses Affiliés, détient une majorité des Parts Sociales I.
Gérant	Signifie un membre du Conseil de Gérance de la Société.
Droit Minimum	Signifie un montant égal à 1 % de la valeur nominale par Part Sociale.
Catégorie Ordinaire	Signifie une catégorie ordinaire de Parts Sociales dans une Classe de Parts Sociales de la Société ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts en ce qui concerne les Catégories Ordinaires.
Investissements Ordinaires	Signifie le montant total des investissements en Parts Sociales Ordinaires (sur base du coût initial), y compris (i) le montant des investissements initiaux en Parts Sociales Ordinaires par les Détenteurs I (étant dix huit millions quatre cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et soixante centimes (EUR 18.446.283,60)) et (ii) le montant de tous autres investissements en Parts Sociales Ordinaires (sur base du coût initial) de temps à autre par toute Personne.
Multiple d'Argent Ordinaire	Signifie, à tout moment lors de sa détermination, le Revenu Ordinaire à ce moment divisé par les Investissements Ordinaires à ce moment.
Revenu Ordinaire	Signifie l'ensemble de tous les Retours sur Investissements en espèces reçus par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires pour le compte des Parts Sociales Ordinaires.
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les Parts Sociales des Catégories Ordinaires de Parts Sociales.
Droit de la Totalité des Catégories Ordinaires	Signifie tous les droits des Catégories Ordinaires résultant de l'application des dispositions de l'Article 7.
Droit de la Totalité des Catégories Préférentielles B	Signifie tous les droits des Catégories Préférentielles B résultant de l'application des dispositions des Articles 6 et 7.
Droit de la Totalité des Catégories Préférentielles CI	Signifie tous les droits des Catégories Préférentielles CI résultant de l'application des dispositions de l'Article 6 et de l'Article 7.
Droit de la Totalité des Catégories Préférentielles K	Signifie tous les droits des Catégories Préférentielles K résultant de l'application des dispositions des Articles 6 et 7.
Personne	Signifie une personne naturelle, association, société, "limited liability company", trust commercial, joint stock company, trust, association sans personnalité juridique, "joint venture" ou autre entité ou organisation.
Catégories Préférentielles B	Signifie les Catégories Préférentielles A-PB, B-PB, C-PB, D-PB, E-PB, F-PB, G-PB, H-PB, I-PB et JPB (dans la mesure où elles sont en circulation)
Montant Fixe Préférentiel B	Signifie (i) pour la période entre (et y compris) le 30 septembre 2009 au (mais non compris) 30 juillet 2010, trente-neuf millions quatre mille huit cent seize Euros et quarante cents (€ 39.004.816,40) et (ii) entre (et y compris) le 30 juillet 2010, soixante dix-sept millions quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt-neuf Euros et vingt cents (€ 77.436.189,20).
Montant Fixe B Préférentiel I	Signifie trente-neuf millions quatre mille huit cent seize Euros et quarante cents (€ 39.004.816,40)

Montant Fixe B Préférentiel II	Signifie trente-huit millions quatre cent trente et un mille trois cent soixante-douze Euros et quatre vingts cents (€ 38.431.372,80)
Taux Préférentiel B	Signifie 10 % p.a.
Droit Préférentiel B	Signifie le droit préférentiel croyant sur les Catégories Préférentielles B (et les Parts Sociales qu'elles comprennent) en application du Taux Préférentiel B sur le Montant Fixe Préférentiel B à compter de la Return Start B Date en vertu de l'Article 7.
Parts Sociales Préférentielles B	Signifie les Parts Sociales des Catégories Préférentielles B.
Catégorie Préférentielle	Signifie une catégorie préférentielle de Parts Sociales dans une Classe de Parts Sociales de la Société ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts pour les Catégories Préférentielles concernées (qu'il s'agisse soit des Catégories Préférentielles B ou des Catégories Préférentielles K ou Catégories Préférentielles CI).
Montant Fixe Préférentiel	Signifie le Montant Fixe Préférentiel B, le Montant Fixe Préférentiel K et le Montant Fixe Préférentiel CI, respectivement.
Détenteurs Préférentiels	Signifie les Détenteurs I et le Détenteur CI.
Catégories Préférentielles K	Signifie les Catégories Préférentielles A-PK, B-PK, C-PK, D-PK, E-PK, F-PK, G-PK, H-PK, I-PK et JPK (dans la mesure où elles sont en circulation).
Montant Fixe Préférentiel K	Signifie (i) pour la période entre (et y compris) le 30 septembre 2009 au (mais exclu) 26 avril 2010, quarante millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent Euros (€ 40.581.400,-) et (ii) à compter du (et y compris) 26 avril 2010 quatre-vingts millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent Euros (€ 80.581.400).
Montant Fixe K Préférentiel I	Signifie quarante millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent Euros (€ 40.581.400)
Montant Fixe K Préférentiel II	Signifie quarante millions d'Euros (€ 40.000.000)
Taux Préférentiel K	Signifie 10 % p.a.
Droit Préférentiel K	Signifie le droit préférentiel croyant sur les Catégories Préférentielles K (et les Parts Sociales qu'elles comprennent) en application du Taux Préférentiel K sur le Montant Fixe Préférentiel K à compter de la Return Start K Date en vertu de l'Article 7.
Parts Sociales Préférentielles K	Signifie les Parts Sociales des catégories Préférentielles K.
Catégories Préférentielles CI	Signifie les Catégories Préférentielles A-PCI, BPCI, C-PCI, D-PCI, E-PCI, F-PCI, G-PCI, H-PCI, I-PCI et J-PCI (dans la mesure où elles sont en circulation).
Montant Fixe Préférentiel CI	Signifie neuf millions cent soixante-neuf mille neuf cent trente-six Euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (€ 9.169.936,77).
Taux Préférentiel CI	Signifie 10% p.a.
Droit Préférentiel CI	Signifie le droit préférentiel accru sur les Catégories Préférentielles CI (et les Parts Sociales dans ces Catégories) en appliquant le Taux Préférentiel CI au Montant Fixe Préférentiel CI à compter de la Return Start CI Date en vertu de l'Article 7.
Parts Sociales Préférentielles CI	Signifie les Parts Sociales des Catégories Préférentielles CI
Droit Préférentiel	Signifie le Droit Préférentiel B, le Droit Préférentiel K et le Droit Préférentiel CI.
Parts Sociales Préférentielles	Signifie les Parts Sociales Préférentielles B, les Parts Sociales Préférentielles K et les Parts Sociales Préférentielles CI.
Return Start K Date	Signifie la Return Start K Date I et/ou la Return Start K Date II.
Return Start B Date I	Signifie le 30 septembre 2009
Return Start B Date II	Signifie le 30 juillet 2010
Return Start Date	Signifie la "Return Start B Date" (concernée) et la "Return Start K Date" (concernée), respectivement.
Return Start K Date	Signifie la Return Start K Date I et/ou la Return Start K Date II.
Return Start K Date I	Signifie le 30 septembre 2009.
Return Start K Date II	Signifie le 26 avril 2010.
Return Start CI Date	Signifie le 5 octobre 2010.
Sûretés et Valeurs Mobilières	Signifie les parts sociales, les intérêts des "limited partnerships", les intérêts dans les "limited liability companies", prêts d'associés, intérêts bénéficiaires, warants, options, notes, obligations, certificats de créance, obligations convertibles et autres valeurs mobilières, participations et obligations similaires de toute espèce et de toute nature de toute Personne, y compris tout droit de conversion ou échange en un élément qui précède.
Associé(s)	Signifie un (des) détenteur(s) d'une (de) Part(s) Sociale(s).



Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société divisées en Classes (et Catégories) tel que prévu dans les Statuts et ayant les droits et obligations prévus dans la Classe et la Catégorie concernée.
Filiales	Signifie toute filiale directe ou indirecte de la Société.
Surplus	Signifie le montant à distribuer en tant que surplus de liquidation par la Société aux Associés une fois toutes les dettes, engagements, charges et dépenses de liquidation réglés, mis de côté ou mis en provision.
Montant d'Annulation Total	Aura la signification donnée à l'article 5.5 (étant le montant déterminé par l'Assemblée Générale des Associés comme étant le montant d'annulation total au moment d'un rachat et annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales dans les limites du Montant Disponible).
Transfert	Signifie un transfert, vente, cession, gage, sûreté, hypothèque, grève ou autre disposition par une Personne d'un intérêt bénéficiaire ou juridique dans une autre Personne, y compris par la distribution de Valeurs Mobilières détenues par une Personne à ses détenteurs bénéficiaires ou juridiques, découlant de la création d'une sûreté dérivée, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur une disposition ou le vote par effet de la loi, et "Cessionnaire" aura une signification similaire.

**Art. 21. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

**Art. 22. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points de l'ordre du jour ayant été considérés et résolutions y relatives ayant été prises, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixe sont estimés à environ EUR 5,200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. FILALI, T. LEFEBVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44867. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2011018216/1356.

(110022238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

### **Amiral Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 158.158.

#### EXTRAIT

Il résulte de décisions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 mars 2011 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 43, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 209 rue d'Iltzig L-1819 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038837/17.

(110042932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Absalom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 6, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.677.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038838/13.

(110043201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Absalom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 6, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.677.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038839/13.

(110043202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Absalom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 6, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.677.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011038840/13.

(110043203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**ADNEOM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.077.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.03.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011038841/10.

(110042796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Antikarat s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTIKARAT SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011038842/12.

(110042879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Camping Um Gritt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Um Gritt.

R.C.S. Luxembourg B 158.507.

## STATUTS

L'an deux mil dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

1.- Madame Fernande KREMER, commerçante, née à Ettelbruck, le 16 octobre 1951, demeurant à L-9164 Bourscheid, 10, Buurschter Millen;

2.- La société anonyme dénommée "AMENAGEMENT, RENOVATION, ELECTRICITE S.A., en abrégé A.R.E. - GROUP S.A.", avec siège social à L-9157 Heiderscheid, 6, Am Eck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.448,

ici représentée par:

- Madame Patricia DECEUNINCK, comptable, demeurant à B-8700 Kanegem, Axpoelmolenstraat 3, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, et

- Monsieur Danny VANDEMOORTELE, électricien, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 6, am Eck, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "CAMPING UM GRITT S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bourscheid.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un camping avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la vente d'articles d'épicerie et d'accessoires de camping.

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est limitée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Fernande KREMER, commerçante, née à Ettelbruck, le 16 octobre 1951, demeurant à L-9164 Bourscheid, 10, Buurschter Millen, quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . .	95
2.- par la société anonyme dénommée "AMENAGEMENT, RENOVATION, ELECTRICITE S.A., en abrégé A.R.E. - GROUP S.A.", avec siège social à L-9157 Heiderscheid, 6, Am Eck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.448, cinq parts sociales . . . . .	5
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réelles de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-9164 Bourscheid, 8, um Gritt.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Fernande KREMER, préqualifiée.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Patricia DECEUNINCK, préqualifiée.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique ou par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparantes, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fernande KREMER, Patricia DECEUNINCK, Danny VANDEMOORTELE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/378. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur pd. (signé): Benning.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 janvier 2011.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2011017282/110.

(110019261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

---

**Arbeit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.838.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 03 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ARBEIT INTERNATIONAL SA., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, a été dénoncé le 31 octobre 2005.

Pour Extrait conforme

Me Céline BOTTAZZO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011038843/16.

(110042743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**ATIM France Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 487.140,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.774.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 21 Février 2011*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Madame Juliette Henry, 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 21 février 2011;

- De nommer:

\* Monsieur Willem Labuschagne, résidant au 26 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, en tant que nouvelle gérant de la Société avec effet au 21 février pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Signature

*Signataire autorisée*

Référence de publication: 2011038844/19.

(110042734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 120.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011038852/12.

(110042921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Tall International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 63.492.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011038692/9.

(110042665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.112.735,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.516.

*Extrait des Résolutions des associés du 7 mars 2011*

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David A. Karp en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet au 28 février 2011;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 28 février 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011038853/20.

(110042706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Camiran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 144.968.

Le bilan et l'annexe annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAMIRAN S.A.*

FIDALUX S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011038854/14.

(110042759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Cardinvest, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 46.854.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 3 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société anonyme CARDINVEST SA, dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 3 janvier 2008, (N° R.C.S. B46 854)

Pour extrait conforme  
Emilie MELLINGER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011038857/15.

(110042893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**CECOP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.461.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Signature  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011038858/13.

(110042831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Clerbaut Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 22.754.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLERBAUT AUTOMOBILES S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011038859/12.

(110042897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**Immopar, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 324.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.629.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Immopar*  
Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2011038550/12.

(110042729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.366.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre Abdon Joseph SITJA, demeurant à F-66180 Villeneuve-de-la-Raho, 23, rue Pau Casals, représenté par Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "PARADISA S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43366, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 283 de 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1187 du 18 décembre 2001 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à soixante-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 63.750,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cariaux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/72. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011020383/52.

(110024869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.